

## ◀ Communiqué de la Fédération SUD éducation ▶

# Baisse du nombre de postes aux concours du premier degré : la démolition de l'école publique continue

SUD éducation a pris connaissance de l'arrêté publié le 5 avril établissant le nombre et la répartition des postes aux concours du premier degré. Disons-le d'emblée : la baisse est drastique, et SUD éducation dénonce une nouvelle étape dans l'entreprise de démolition du service public d'éducation.

Les chiffres sont éloquentes : de 13 001 postes pour les concours en 2017, on est passé à 11 840 en 2018 et maintenant 10 785 pour 2019. Les académies de Lyon, Marseille, Amiens, Montpellier, Orléans, Rennes sont particulièrement touchées.

Le ministère communique, depuis l'entrée en fonction de Blanquer, sur la priorité accordée au premier degré avec les CP à 12 et l'école obligatoire à 3 ans. Le 28 mars, il disait : "c'est à l'école primaire que je mets les grands moyens" pour "avoir des classes moins surchargées parce que mieux réparties entre elles". Et il affirmait également "En 2019, nous supprimons certes des postes. Je rappelle que nous en créons dans le premier degré et nous en supprimons dans le second degré ce qui est cohérent..."

Cet argument a toujours été donné, notamment, pour justifier les coupes dans les autres secteurs éducatifs. Aujourd'hui, le nombre de postes au concours est un révélateur de la politique du ministère : démolir le service public d'éducation, faire des économies budgétaires et favoriser le privé.

Dans le cadre du projet de loi pour la transformation de l'État, il est également manifeste que l'objectif est de favoriser le recours à la contractualisation, les besoins ne pouvant être couverts par les recrutements de personnels titulaires. Les effectifs dans les classes vont aussi forcément augmenter.

**SUD éducation dénonce la baisse du nombre de postes aux concours du premier degré, et appelle les personnels à amplifier les mobilisations dès à présent, contre la loi Blanquer et l'ensemble des mesures rétrogrades et libérales du gouvernement.**